Précautions recommandées

En hospitalisation, en soins à domicile et au cabinet

Signalez votre portage de BMR ou BHR aux soignants qui vous visitent (infirmier, kinésithérapeute, médecin, dentiste, aide-soignant, pédicure,...) afin qu'ils respectent des précautions, essentiellement l'hygiène des mains.

En maison de retraite ou soins de longue durée

Signalez votre portage de BMR ou BHR aux soignants qui vous visitent (infirmier, kinésithérapeute, médecin, aide-soignant, pédicure,...) afin qu'ils respectent des précautions, essentiellement l'hygiène des mains.

Suivant la fragilité des pensionnaires, les précautions à prendre seront variables :
plus l'établissement sera médicalisé et les pensionnaires fragiles, plus ces précautions ressembleront à celles de l'hôpital.
Dans tous les cas, les mesures d'hygiène de base doivent être respectées :

- hygiène des mains,
- hygiène corporelle,
- changement de vêtement.

Précautions recommandées

Au domicile

Avec le temps, vos bactéries habituelles vont remplacer le plus souvent celles acquises à l'hôpital. Vous pouvez donc reprendre vos activités relationnelles et professionnelles, sans précautions particulières en respectant simplement une hygiène corporelle quotidienne.
N'oubliez pas de vous laver les mains après être allé aux toilettes et avant de manger
L'entretien du linge et de la vaisselle se fait comme d'habitude.

Vous devez être à nouveau hospitalisé dans les mois qui suivent, signalez que vous avez été porteur de BMR ou BHR afin que des précautions soient prises dès votre admission.

Si ces informations soulèvent des questions, le personnel soignant et les professionnels de l'hygiène de l'établissement sont prêts à y répondre. N'hésitez pas à vous adresser à eux.

Nous vous remercions de votre participation à cet effort de santé publique.

Réalisation : août 2013 MAJ février 2016 Maj 10/2018 - Equipes d'Hygiène des Hospices Civils de Lyon et Centre Léon Bérard d'après le document du C.CLIN Paris Nord

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

CPias Auvergne • Rhône • Alpes

Infos patients

Vous êtes porteur d'une bactérie multi-résistante ou hautement résistante aux antibiotiques (BMR / BHR)

Cette information est disponible dans votre dossier médical. Elle pourra être communiquée aux professionnels de santé qui vous prendront en charge sauf refus de votre part, ou de votre personne de confiance, notifié dans votre dossier médical.

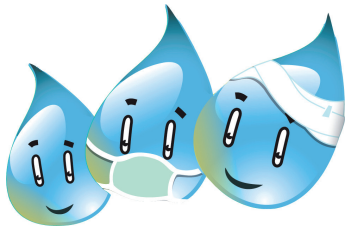

Voici quelques informations et précautions simples d'hygiène à respecter pour éviter de la transmettre.

Tampon médecin
Tél.:

Qu'est-ce qu'une BMR/BHR ?

Nous sommes tous porteurs de bactéries sur notre peau, nos muqueuses et dans notre tube digestif. La plupart de ces bactéries sont naturellement sensibles aux antibiotiques mais elles peuvent devenir résistantes sous l'influence de traitements antibiotiques. Il est alors moins facile de soigner les infections causées par ces bactéries. Pour éviter la diffusion de ces bactéries la mise en place de mesures de précautions peut être demandée.

Quels sont les modes de transmission ?

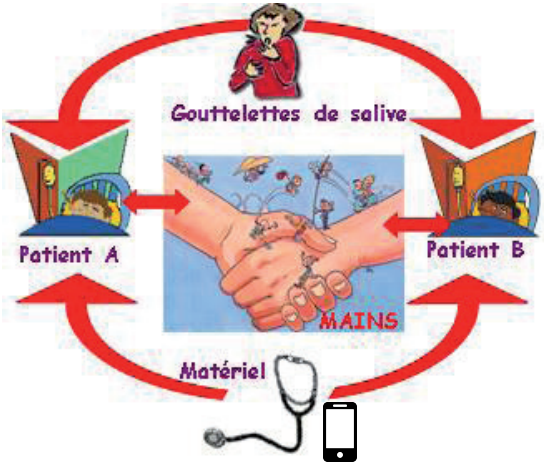

Comment sait-on qu'un patient est porteur de BMR/BHR ?

Tout patient hospitalisé peut être porteur, même en l'absence de signes d'infection (portage sain).
Le portage est identifié :
- soit lors d'un dépistage au niveau du nez, de la peau, sur les plaies, ou dans le rectum.
- soit lors d'une infection.

Certaines précautions peuvent prévenir la transmission des BMR/BHR

Précautions recommandées

Mesures essentielles pour les soignants, le patient et les visiteurs

HYGIÈNE DES MAINS
avec un produit hydro-alcoolique en entrant et en sortant de la chambre

Mesures complémentaires

POUR LE PATIENT
➔Procéder à une toilette et au changement de vêtements quotidiennement
➔N'utiliser que les W.C. de la chambre, suivi d'une hygiène des mains
➔Ne pas se déplacer dans une autre chambre

POUR LES VISITEURS
➔Se désinfecter les mains avant de sortir de la chambre
➔Ne pas s'asseoir sur le lit du patient
➔Ne pas utiliser les W.C. du patient
➔Selon la situation, d'autres précautions peuvent vous être demandées
(ex : port de masque)

En cas d'épidémie, un secteur peut être organisé pour regrouper les patients.

Pendant combien de temps ces précautions doivent-elles être prises ?

Généralement, pendant toute la durée de l'hospitalisation si elle est courte.
Si l'hospitalisation se prolonge, une réévaluation sera faite